



NEGOCIATIONS INTERESSEMENT

22 mai 2019

Peu d'avancées au regard des résultats de l'entreprise...

Ce mercredi 22 mai se déroulait la négociation sur le futur accord d'intéressement (2019-2021).

Absentéisme

Un agent perçoit son intéressement complet s'il a travaillé tous les jours prévus, soit 206 jours. Cela signifie : aucun jour maladie, aucune grève, etc. Par contre, un agent peut travailler plus que prévu (roulement, repos travail) et avoir trois jours de maladie, son intéressement sera amputé de trois jours. Pourtant, l'agent a bien travaillé au moins 206 jours. Ce sujet est revenu sur la table, porté par la CGT, et dans un premier temps l'entreprise a refusé, au motif que les systèmes informatiques ne le permettent pas aujourd'hui.

L'intersyndicale allait se poursuivre mais l'**UNSA RATP** est revenue à la charge et a obtenu gain de cause ! L'**UNSA RATP** a proposé que le principe soit acté, que le travail technique soit lancé, il s'appliquera quand cela sera possible (intéressement de l'année prochaine). Notre combativité a payé ! Pour autant, il s'agit de ne pas encourager les repos travail importants dans certains secteurs, défavorables à la santé des agents... *A surveiller.*

Ouverture de discussions pour un supplément d'intéressement

Quand les résultats dépasseront largement les prévisions, le principe est acté d'ouvrir une négociation afin d'envisager un supplément d'intéressement. C'est ce qu'avait obtenu l'**UNSA RATP** en 2016, nous le demandons chaque année. C'est un point positif que tous les syndicats sollicitaient depuis longtemps. Pour autant, *les promesse n'engagent que ceux qui les croient* et il n'est pas écrit que l'Entreprise acceptera systématiquement malgré les bénéfices... *A voir.*

Plafonnement de l'intéressement

C'est le sujet principal car il pourrait nous permettre de toucher le maximum permis par la réglementation ! L'**UNSA RATP** a exigé de monter ce plafond à **4%**, charge à nos tutelles de le refuser mais ce n'est pas à la RATP de le faire ! Cela nous permettrait, une bonne année, d'atteindre 1800 euros. La CFE CGC a soutenu et les soutiens se sont arrêtés là, ce qui est étonnant de la part du troisième syndicat présent. *L'entreprise nous donnera sa réponse bientôt.*

Vers une baisse de l'intéressement ?

Le prochain Contrat avec IDFM (ex STIF) sera plus dur et la base de calcul de l'intéressement change, ce qui nous est défavorable. Une clause est censée nous protéger et prévoit des discussions si cette situation se présente. Là encore, il s'agit d'une « clause de revoyure », nous y sommes habitués, elles ne sont jamais respectées...

Au global, hormis quelques avancées intéressantes mais pas centrales, l'accord qui nous sera proposé (sauf si le plafonnement passe au maximum, soit 4%) ne présente aucune évolution majeure. Il sera plus dur que le précédent. L'UNSA RATP ne peut garantir le maintien d'un intéressement à la hauteur d'aujourd'hui, soit 1100 euros nets.

Notre sondage se poursuit, participez-y ! <https://fr.surveymonkey.com/r/V5CX72M> (lien web)

<https://fr.surveymonkey.com/r/Y77GRT3> (lien facebook)